

**COMMUNE
D'ARBONNE**

**ATTESTATION DE NON-OPPOSITION
A UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 30/01/2024

Demande affichée le

N° DP 64 035 24B0011

Par : HANNECART HERVE

**Demeurant à : 370 VAN BRUNT STREET
11231 BROOKLYN - NEW YORK**

**Pour : Modification piscine
Modifications façades**

**Sur un terrain sis : 3 chemin de Saskoenea
Références cadastrales : AX 0021, AX 0020**

Destination : Habitation

**Surface de Plancher créée :
3,9m²**

ATTESTATION

Il est ici certifié que la demande de déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON-OPPOSITION** pour le projet décrit dans la demande susvisée à compter du 29/03/2024

Conformément à l'article L.424-6 du code de l'urbanisme, dans un délai de deux mois à compter de l'intervention d'une décision tacite à une demande de déclaration préalable un arrêté peut fixer les participations exigibles.

Le pétitionnaire devra toutefois porter une attention particulière à la gestion des eaux de sa piscine : l'évacuation des eaux de la piscine sera faite sans apporter de gêne aux propriétés voisines, en infiltration ou dans l'ouvrage de récupération des eaux pluviales, et la vidange s'effectuera après neutralisation des eaux par étapes successives.

Arbonne, le 29/03/2024

Le Maire,


Marie-José MIALOCQ